

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 02 FEVRIER 2022

DELIBERATION	N°11/02-02-2022/302
--------------	---------------------

Nombre total de Membres Titulaires	:	40
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	40
Membres Titulaires présents	:	31
Pouvoirs	:	09
Quorum	:	21
Nombre de votants	:	40
Adoption	:	40

Présents : Mmes, MM.

ABELI Eric, ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Paola, ANDREANI Dominique, BALESI Pierre-François, BENZONI Joseph, CASTELLI Jean-François, CIONI Gilles, DELOVO Cosima Sandra, DI MENZA Dominique, DOMINICI Jean, FAGGIANELLI François, GALVEZ-OLLANDINI Michael-Anthony, GIOVANNI Auguste, GOFFI Karina, IENCO Michel, LANFRANCHI Marie-Eugénie, LEANDRI Marc, MANICCIA Christophe, MARTELLI Marina, MAURIZI Jean-André, MICHELI Virginie, NEGRETTI Pierre, ORSINI Pierre, PAOLI Jean-François, PIACENTINI Céline, ROSSI Antoine, SANGUINETTI Patrick, SIMONI Barthélémy, VALERY Olivier, VENTURINI Stefanu.

Pouvoirs : Mmes, MM.

BALDASSARI Nicolas à GIOVANNI Auguste, CECCARELLI Laurent à MAURIZI Jean-André, CECCOLI François-Xavier à DOMINICI Jean, COLONNA Caroline à MARTELLI Marina, FRASSATI Jeanne à DI MENZA Dominique, LECA Antoine à FAGGIANELLI François, TROJANI Paul à MICHELI Virginie, VESPERINI Nunzia à CASTELLI Jean-François, VOLPI Nathalie à ALBERTINI Jean-Louis.

OBJET :

Habilitation du Président par l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse pour participer à la création et au fonctionnement d'un Groupement de Commandes pour la passation d'un Marché Public ou bien d'un Accord Cadre

Vu le Décret n°2010-1184 du 08 octobre 2010 portant modification de la circonscription et changement de dénomination de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse et création de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu le Décret n°2011-1913 du 21 décembre 2011 portant fixation du siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse ;

Vu le Décret n°2019-885 du 22 août 2019 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Locale de Bastia et de la Haute-Corse, rattachées la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse conformément à son schéma directeur adopté par l'Assemblée Générale du 25 avril 2019 ;

.../...

Vu l'Arrêté de Mme la Préfète de Corse N°R20-2020-01-29-002 en date du 29 janvier 2020 fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie territoriales d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud et de Bastia et de la Haute-Corse à la chambre de commerce et d'industrie de corse ;

Vu l'Arrêté de M. le Préfet de Corse N°R20-2022-01-12-00001 en date du 12 janvier 2022 modifiant l'Arrêté N°R20-2020-01-29-002 du 29 janvier 2020 susvisé ;

Vu l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, en vigueur le 1er avril 2019, portant partie législative du Code de la Commande Publique et notamment des dispositions L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 portant groupement de commande ;

Vu le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018, en vigueur le 1er avril 2019, portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

Vu l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande Publique du Ministère de l'Economie et des Finances NOR : ECOM2136629V du 09 décembre 2021, publié au JO du 10 décembre 2021,

Vu le Règlement Intérieur de la CCI de Corse en vigueur à compter du 29 juillet 2021 ;

Attendu que ce corpus législatif et réglementaire qui régit depuis le 01 avril 2019 les Marchés Publics et Accords-Cadres, l'établissement consulaire se doit de faire habilitier Monsieur le Président, Jean DOMINICI, par l'Assemblée Générale pour participer à la création et au fonctionnement d'un Groupement de Commandes qui s'inscrivent dans la démarche contractuelle entre des acheteurs afin de passer conjointement un Marché Public ou un Accord Cadre issue des dispositions de l'article L.2113-6 de l'ordonnance sus visée,

Après avoir entendu l'exposé du Président Jean DOMINICI ;

L'Assemblée Générale :

- **Autorise Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à participer à la création et au fonctionnement d'un Groupement de Commandes pour la passation d'un Marché Public ou d'un Accord-Cadre,**
- **Autorise Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à procéder à la signature et à la notification du ou des Marchés Publics et Accords-Cadres issues d'un Groupement de Commandes,**
- **Autorise Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse à procéder à la passation, la signature et la notification de(s) marché(s) subséquent(s) et/ou de(s) bon(s) de commande(s) d'un Accord-Cadre issue d'un Groupement de Commandes.**

Bastia, le 02 février 2022

Le Président

Jean DOMINICI